

Les grues, nouvelles « amies » des agriculteurs québécois

Par Claudia Mercier

On les voit par centaine dans nos champs, à glapir et à s'empiffrer dans notre orge. D'année en année, elles se font plus nombreuses et elles demeurent plus longtemps. D'où viennent-elles et qui sont-elles ces grues? Il y a dix ans, c'est à peine si on en voyait.

Cet oiseau migrateur que l'on voit de plus en plus en Abitibi et au Témiscamingue, c'est la grue du Canada (*grus canadensis*). On dénombre plus de 600 000 individus, ce qui en fait l'une des espèces de grues les plus abondantes dans le monde. C'est également la plus vieille espèce d'oiseau connu qui vit encore.

Invulnérable, la grue du Canada?

À en lire ces statistiques, il semblerait que tout va bien pour la grue du Canada. A priori, il n'est donc pas facile de voir en quoi c'est une espèce protégée et pourquoi il n'est pas permis de les chasser.

Comme rien n'est simple en biologie, il faut d'abord comprendre que pour chaque espèce, il existe des populations différentes. Dans le cas de la grue du Canada, tel qu'illustré ci-contre, il existe six populations, chacune comprenant son aire de reproduction, son parcours de migration et son aire d'hivernation. Dans notre zone géographique, on note la présence contigüe de deux populations, soit la population du centre du continent (Mid-Continent) et la population

de l'est (Eastern). La première comprend plus de 500 000 individus, lesquels se reproduisent du sud-ouest de l'Ontario jusqu'à l'est de la Sibérie en passant par la Baie-James, l'Arctique et l'Alaska. La population de l'est, quant à elle, hiverne en Floride et se reproduit principalement autour des Grands Lacs. C'est une population qui a frôlé l'extinction au cours des années 1800s. Grâce à des mesures telles que l'abolition de la chasse et la protection des milieux humides, la population de l'est compte maintenant plus de 60 000 individus.

Expansion et recolonisation des grues dans l'est du pays

Vous constaterez dans la figure 1 que la grue du Canada est totalement absente de la côte est. Pourtant, ça n'a pas toujours été le cas. Les récits du début de la colonisation mentionnent que les grues étaient un migrateur relativement commun dans l'est du pays et dans les maritimes au cours des années 1600s.

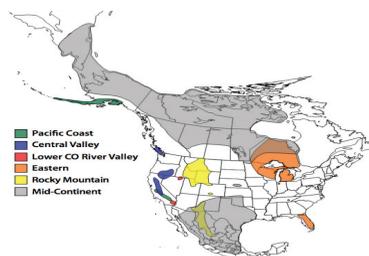


Figure 1. Aires de reproduction et d'hivernation des populations de grues du Canada (Case et Sanders 2009)

Ça ne serait qu'à partir du milieu des années 1900s que la grue aurait commencé à revenir s'installer au Québec. Les grues ont fait leur réapparition à l'est de la Baie-James en 1972 (population du centre du continent) et les premières observations pour les espèces en migration en Abitibi ont eu lieu en 1982-1983. Pendant les mêmes années, les grues de la population de l'est étaient en train de prendre de l'expansion et de recoloniser les Grands Lacs.

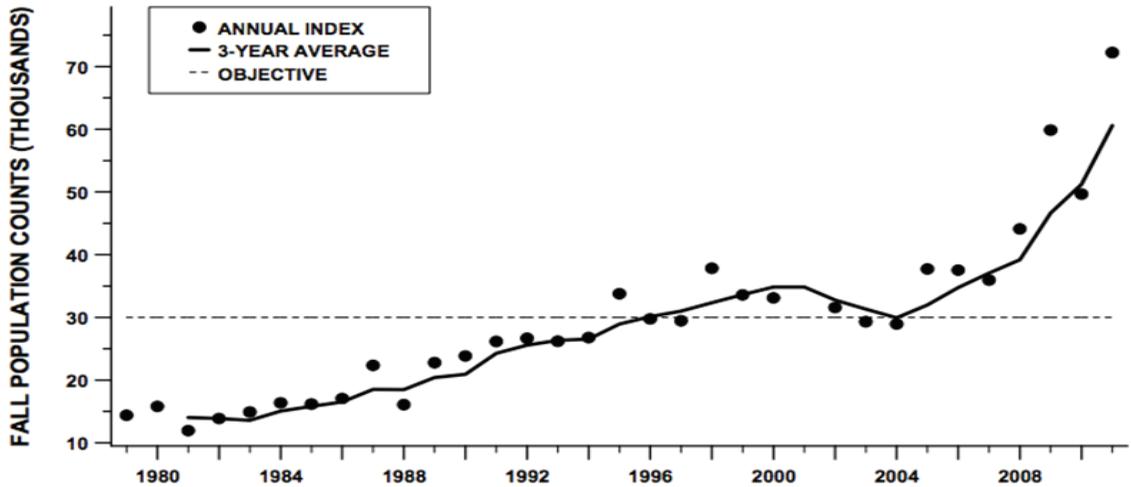
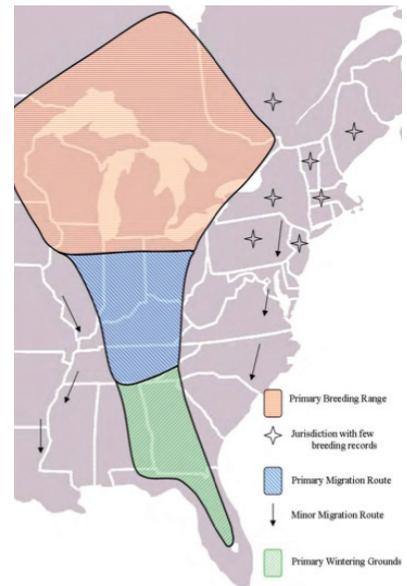


Figure 2. Dénombrement du nombre de grues du Canada de la population de l'est entre 1980 et 2012 (Kruse *et al* 2012).

Figure 3. Aire de reproduction, de migration et d'hivernation de la population de l'est.



Depuis les dernières années, la population de l'est croît très rapidement (voir figure 2). En effet, de 15 000 individus en 1980, on en dénombrait plus de 60 000 en 2012, les grues doivent trouver de nouveaux milieux humides pour nicher, ce qui les amène à s'étendre géographiquement. Il serait donc très probable que l'augmentation dramatique du nombre de grues observées dans la région au cours des dernières années soit attribuable à la croissance et à la récente expansion de cette population.

Au Québec seulement, selon le Service canadien de la faune, le nombre de couples nicheurs dans la forêt boréale serait passé de 600 à 4 000 depuis 1996, soit une augmentation de 11 % par année.

Impact sur les cultures



Impact sur les cultures

L'augmentation de la population de grues n'est pas sans conséquence pour l'agriculture. Selon l'UPA, partout en Abitibi-Témiscamingue, mais particulièrement en Abitibi-Ouest et au Témiscamingue, les agriculteurs rapportent des dommages causés par les grues. Ce sont principalement les cultures d'orge qui ont été touchées et en moindre mesure le blé et le canola.

À Palmarolle, plusieurs producteurs agricoles ont décidé de ne plus cultiver l'orge à cause des grues. Cet été, il ne restait que trois fermes qui ont fait pousser de l'orge et toutes ont été touchées, à différents niveaux. Dans le cas de notre ferme (Ferme Olivier Mercier et fils), plus de neuf hectares d'orge sur 52 ont été mangés, ce qui représente 18 % des superficies cultivées pour un total d'environ 30 tonnes (66 000 livres). Toutefois, ces données ne représentent que les pertes admissibles en vertu du programme sur la sauvagine (voir explication plus loin). Nous estimons à un total de 30 % les dommages causés sur nos superficies d'orge.

Le programme sur la sauvagine vise à indemniser les producteurs pour les pertes causées par les bernaches du Canada, les canards,

les grandes oies des neiges ou les grues du Canada. Aucune adhésion ou contribution n'est requise de la part du producteur. Toutefois, ce programme ne couvre 80 % des pertes admissibles. Pour être admissibles, les étendues affectées doivent couvrir au minimum un hectare non morcelé. Ainsi, les champs qui sont partiellement mangés ne seront considérés que si la superficie affectée dépasse un hectare. En somme, le programme existe et il est très apprécié, mais il n'indemnise pas totalement le producteur.

Mesures possibles réglementation et chasse

Actuellement, il n'est pas possible de chasser la grue du Canada au Québec. En fait, il n'y a que la population du centre du continent pour laquelle la chasse est permise, celle-ci étant ouverte au Manitoba, en Saskatchewan et au Yukon. Au Québec, les agriculteurs qui considèrent que les grues font des dommages à leurs récoltes peuvent faire une demande de permis d'effarouchement auprès du Service canadien de la faune. Si les agriculteurs le souhaitent, l'UPA pourrait également mettre en place un service d'effarouchement grâce au Programme d'effarouchement des oiseaux migrateurs en milieu agricole.

À la question concernant l'ouverture possible de la

chasse aux grues au Québec, Environnement Canada m'a répondu que le Service canadien de la faune continue de suivre les effectifs afin de prendre les mesures de gestion nécessaires, s'il y a lieu. Un changement de régularisation concernant la chasse ne semble donc pas envisageable à court terme. Les choses sont légèrement différentes aux États-Unis où un comité ad hoc a adopté un plan de gestion pour la population de l'est des grues du Canada. L'une des recommandations de ce plan étant de permettre la chasse lorsque la population est supérieure à 30 000 individus. Suivant ces recommandations, une première saison de chasse a eu lieu au Kentucky en 2011-2012.

En résumé, la présence de plus en plus intensive des grues du Canada en Abitibi et ailleurs au Québec est un bon signe, cela veut dire que la population de l'est s'est remise de sa quasi-extinction et qu'elle est en train de recouvrir son ancien territoire qui s'étendait jusqu'aux provinces atlantiques. Or, cette recolonisation, voire même expansion de l'aire de nidification de la grue n'est pas sans conséquence. Maintenant il faut trouver des solutions pour permettre aux grues et aux producteurs agricoles de cohabiter sainement, dans le meilleur intérêt des deux parties.

Identification

La grue est l'un des plus grand oiseau du Canada. Il peut atteindre presque un mètre de hauteur et a une envergure de près de deux mètres. Étant de type échassier, il possède de longues pattes qui lui permettent de marcher dans les eaux peu profondes. Son corps grisâtre, ses longues pattes et son long cou lui donnent l'allure du grand héron. On le distingue par sa calotte rouge (spécimen adulte) et par son plumage parfois taché de roux. Son bec droit est environ la même longueur que la tête. Au vol, le cou est allongé et bien droit, contrairement aux hérons qui volent le cou replié (voir image ci-contre). Les grues peuvent émettre plusieurs sons, mais leur chant en vol un « grou » fort, roulé, peut être entendu à des kilomètres. Pour entendre le cri, vous pouvez aller sur www.oiseaux.net/oiseaux/grue.du.canada.html ou www.xeno-canto.org/species/Grus-canadensis.



Oiseaux en vol



Grue



Héron

Distinguer les grues des outardes dans les champs

Bien que les grues ne ressemblent physiquement pas aux bernaches du Canada (outardes), il n'est pas nécessairement évident de les distinguer à distance. Rappelez-vous que la grue est très grande et qu'elle a de longues pattes, contrairement à l'outarde qui est un peu plus comme un canard. Ensuite, tout comme la grue, l'outarde a un corps plutôt gris, mais son cou est noir et elle possède une tache blanche au menton.



Sources :

Berres, Mark E. et Jeb A. Barzen. (2013). Population Genetic Structure in the Eastern Population of Greater Sandhill Cranes (*grus canadensis tabida*). University of Wisconsin.

Blain, Philippe. (2014). Grandeur et grâce. Dans Magazine Québec/Oiseaux. Repéré à <http://quebecoiseaux.org/index.php/publications/magazine/archives/205-portrait/879-grandeur-et-grace>.

Case, David J. et Sarah J. Sanders. (2009). Priority Information Needs for Sandhill Cranes: A Funding Strategy. US Fish & Wildlife Service.

Environnement Canada. (2012). Situation des populations d'oiseaux migrateurs considérés comme gibier au Canada. Repéré à <http://www.ec.gc.ca/rcom-mbhr/default.asp?lang=Fr&n=FAOC89D3-1>.

Études d'oiseaux Canada. (2010). Une grande première : des grues du Canada nichent au Nouveau-Brunswick. Archives de nouvelles du 4 juin 2010. Repéré à <http://www.bsc-eoc.org/organization/newsarchive/6-04-10.html>.

Kruse, Kammie L. et al. (2012). Status and Harvests of Sandhill Cranes : Mid-continent, Rocky Mountain, Lower Colorado River Valley and Eastern Population. US Fish & Wildlife Service.

La Financière agricole du Québec. (2013). Sauvagine (Printemps 2013). Assurance et protection du revenu. Repéré à http://www.fadq.qc.ca/assurances_et_protection_du_revenu/autres_programmes/sauvagine_printemps_2013.html.

Melvin, Scott M. (2002). First Breeding Records and Historical Status of Sandhill Cranes in Maine and New England. Dans *Northeastern Naturalist* 9(2):193-202.

Paquin, Jean. (2003). Guide photo des oiseaux du Québec et des maritimes. Édition Michel Quintin.

Trudel, Suzanne (2013). Entrevue avec Suzanne Trudel, de la Société de loisir ornithologique de l'Abitibi [Émission radio]. Dans *Des matins en Or*. Repéré à http://ici.radio-canada.ca/emissions/des_matins_en_or/2012-2013/chronique.asp?idChronique=295316.

Van Horn, Kent et al. (2010). Management Plan for the Eastern Population of Sandhill Cranes. The Atlantic and Mississippi Flyway Councils.